

DOCUMENT D'ORIENTATION DE L'ASPC

Lignes directrices supplémentaires en matière de prévention et de contrôle des infections

Sujets divers

Cas humains d'infection par le virus de la grippe pandémique (H1N1) 2009

Depuis l'affichage des directives sur le virus de la grippe pandémique (H1N1) 2009 concernant les mesures de prévention et de contrôle des infections à l'intention des travailleurs de la santé (TS) dans les établissements de soins de santé, des demandes visant l'obtention de directives supplémentaires sur des situations et des domaines précis ont été reçues. Les présentes directives ont été élaborées en vue de répondre aux questions et/ou de dissiper les inquiétudes.

Cabinets dentaires

Les directives provisoires qui se trouvent dans les *Mesures de prévention et de contrôle des infections à l'intention des travailleurs de la santé dans les établissements de soins actifs* peuvent aussi s'appliquer aux cabinets dentaires. Les patients devraient être informés de ne pas se présenter pour des soins non urgents s'ils présentent des syndromes grippaux (SG) et de faire évaluer leurs SG avant d'obtenir des soins non urgents ou de subir une procédure non urgente au cabinet dentaire.

Si un patient présentant des symptômes d'un syndrome grippal soupçonnés ou confirmés causés par la grippe H1N1 nécessite des soins urgents, une évaluation des risques de produire des aérosols devrait être effectuée, et les mesures appropriées de protection contre les gouttelettes et de protection respiratoire doivent être appliquées en fonction de cette même évaluation des risques.

Utilisation de l'analyse par Amplification en chaîne par polymérase (ACP) pour mettre fin aux mesures de précaution

La décision de poursuivre ou non les mesures de précaution devrait être prise avec l'accord d'experts en maladies infectieuses et/ou microbiologie médicale et en prévention des infections. Dans les établissements ayant accès à l'analyse par ACP, celle-ci a été utilisée pour faciliter la prise de décisions. Toutefois, aucune donnée publiée ne vient soutenir une recommandation fondée sur des données probantes concernant la façon d'utiliser l'analyse par ACP pour prendre une décision relative à l'arrêt des mesures de précaution contre la grippe H1N1. Aucun lien n'a été établi entre une analyse par ACP positive et la transmissibilité de la grippe. Par ailleurs, l'analyse par ACP détectera des particules virales non viables; ainsi, une analyse par ACP positive ne peut être utilisée seule pour indiquer une transmissibilité virale continue. Par conséquent, il se peut que le fait de maintenir les mesures de précaution jusqu'à ce que l'analyse par ACP soit négative prolonge inutilement la durée des mesures de précaution. Cependant, il est très improbable qu'une transmission virale survienne quand l'analyse par ACP s'avère négative.

Mesures relatives aux contacts avec la grippe H1N1

La grippe se transmet principalement par des gouttelettes. Le contact par les mains avec le patient et/ou son environnement peut également devenir un mode de transmission. Cependant, aucune preuve ne permet d'affirmer que la grippe peut être transmise par les vêtements des TS. Par conséquent, le port de blouses d'hôpital n'est pas recommandé comme méthode de prévention des contacts avec la grippe, mais est recommandé dans les Pratiques de base pour se protéger contre les éclaboussures et la projection de gouttelettes.